

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 264

présenté par
Mme Brocard

ARTICLE 6 BIS

Après le mot :

« contre »,

insérer les mots :

« le harcèlement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque nous modifions le code de l'éducation pour y insérer une sensibilisation à la lutte contre la haine en ligne, profitons-en pour intégrer également une sensibilisation scolaire au harcèlement, fléau très proche et qui utilise en partie les mêmes canaux de diffusion.